

Le fonctionnement

Le SSIAD fonctionne 7 jours sur 7,
de 6h30 à 21H

Les admissions sont acceptées en fonction
des places disponibles et sur prescription
médicale.

**Prise en charge à 100%
par l'assurance maladie
sur prescription médicale.**

Le secrétariat est ouvert de 7h30 à 15h30
du lundi au vendredi.

Notre territoire d'intervention

Allemans	Ribérac - Faye
Aubeterre	Plassac - Rouffiac
Bellon	St André de Double
Bonnes	St Aulaye - Puymangou
Bourg du Bost	St Etienne de Puycorbier
Celles	St Jean d'Ataux
Chapdeuil	St Just
Chassaignes	St Martin de Ribérac
Combéranche - Epeluche	St Méard de Dronne
Creyssac	St Michel de Double
Douchapt	St Pardoux de Drone
Echourgnac	St Privat en Périgord
Grand Brassac	St Romain
La Jemaye - Ponteyraud	St Séverin
Laprade	St Sulpice de Roumagnac
La Roche Chalais	St Victor
Les Essards	St Vincent de Connezac
Montagrier	St Vincent Jalmoutiers
Montignac le Coq	Segonzac
Nabinaud	Servanches
Parcoul - Chenaud	Siorac de Ribérac
Paussac Saint Vivien	Tocane Saint Apre
Petit Bersac	Vanxains
Pillac	Villetoureix



SSIAD CHICRDD **Service de Soins Infirmiers A Domicile**

Site de Ribérac
Site St Aulaye - Puymangou

Rue Jean Moulin — B.P. 52
24600 RIBERAC

Ribérac ☎ 05.53.92.56.00 - Fax : 05.53.92.47.78

St Aulaye ☎ 05.53.91.27.58 - Fax : 05.53.92.47.78

Courriel : secssiad@chicrdd.fr

Notre équipe propose des soins
d'accompagnement à domicile sur
prescription médicale.

Le but de notre intervention est de permettre
au patient de rester à son domicile dans des
conditions adaptées, en collaboration avec
les intervenants extérieurs.

L'Equipe

Le Cadre de Santé :

coordonne les moyens humains du service. Il évalue l'efficacité et la qualité des prestations.

L'infirmière coordinatrice (IDEC):

évalue l'autonomie de la personne, analyse les besoins, élabore un plan de soins individualisé et coordonne les interventions des différents acteurs de la prise en charge .

La secrétaire :

assure l'accueil téléphonique, enregistre les demandes de prise en charge, assure le suivi administratif et financier des prises en charge.

Les AS (Aides-soignants) :

dispensent des soins sous la responsabilité de l'IDEC : hygiène, confort, soutien relationnel et psychologique, conseils éducatifs et préventifs dans le cadre du retour à l'autonomie ou l'accompagnement en fin de vie, transmettent et consignent les informations dans le dossier du patient , assurent une surveillance et peuvent intervenir en cas de symptômes anormaux (appel à la personne de confiance et/ou la famille; si non joignable : appel au médecin,et/ou à l'infirmier(ère) libéral(e)).

Les Missions du SSIAD

EVALUER

le besoin en soin des personnes. L'infirmière coordinatrice rencontre l'usager à domicile et évalue avec lui son niveau de dépendance selon son âge, sa maladie ou son handicap afin d'élaborer un plan individualisé de soin.

PRODIGUER

des soins spécifiques sur prescription médicale et relevant du rôle propre infirmier, l'aide soignant se rend au domicile et réalise les soins (hygiène, aide au lever, au coucher, change, évaluation douleur ...) et assure une surveillance.

COORDONNER

les actions des différents intervenants (IDEC, Infirmière Libérale, Aide-Soignant, Conseil Général...) avec l'accord de l'usager.

PREVENIR

les risques liés à la perte d'autonomie. L'aide soignant repère, analyse et transmet à l'infirmière coordinatrice du service les risques potentiels observés (risques de chute, douleur, perte de poids,...). L'infirmière coordinatrice avec les aides soignants et les autres professionnels mettent en place des actions correctives (matériel spécifique adapté, réorganisation du planning des interventions, réactualisation du plan individualisé de soin ...).

EDUQUER

pour la santé. L'aide soignant et l'infirmière coordinatrice informent et conseillent les usagers et les aidants sur le respect des prescriptions médicales.